

## AIDE DES COLLECTIVITÉS

Certaines collectivités encouragent la participation à Ciné-Enfants en prenant en charge tout ou partie du transport et de la billetterie.

**CC DES COEVRONS** - 100 % des transports + 1 € / enfant / séance, dans la limite du budget fixé par la CC. Transport réservé et réglé par la communauté de communes. Les cinémas facturent 2 € / élève aux écoles et 1 € / élève à la communauté de communes.

**MAYENNE COMMUNAUTÉ** - Prise en charge possible de 2 transports / classe et / an via le dispositif *Transports culturels*

**VILLE DE MAYENNE** - 1 billet / an et / élève scolarisé dans les écoles publiques de 1er degré de Mayenne, soit 3,50 € / élève et / an.

**PAYS DE MESLAY-GREZ** - 1 car / année civile et / école, avec une dépense globale plafonnée à 2000€. Transport réservé et réglé par la communauté de communes.

**EX BOCAGE MAYENNAIS, CC DE L'ERNEE, EX PAYS DE LOIRON** - 100 % des transports : Transport réservé et réglé par les communautés de communes.

**CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER** - Vous procédez vous-mêmes aux réservations de cars auprès du transporteur de votre choix. Atmosphères 53 vous remboursera sur justificatif 1 transport par an.

**CC DU PAYS DE CRAON**- 100 % des transports pour une séance par classe / année scolaire

**CC DU MONT DES AVALOIRS, VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLO**  
Pas de participation.